

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024.00199**

**PARTICIPATION ANNUELLE 2024 AVEC LE SYGR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM SYGR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240411-D20240019910

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

### **PARTICIPATION ANNUELLE 2024 AVEC LE SYGR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM SYGR**

Sur le bassin versant du Gier, Saint-Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SyGR) portent les outils de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations :

- le contrat de bassin versant Gier ;
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Afin de garantir une vision globale et cohérente dans la construction et le suivi de ces outils, une Entente entre SEM et le SyGR a été mise en place. La convention cadre la constituant a été renouvelée lors du Bureau métropolitain du 7 mars 2024.

Dans cette Entente, il est prévu la possibilité de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant. La liste des opérations communes à engager en 2024 doit être soumise aux Assemblées délibérantes de SEM et du SyGR, après avis de la Conférence de l'Entente.

Ces opérations seront financées par les partenaires du Contrat de bassin versant (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Loire et Département du Rhône) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (l'Etat).

La Conférence de l'Entente s'est réunie le lundi 27 novembre 2023 à La Grand-Croix et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2024, la collectivité porteuse de chaque opération ainsi que les clés de répartitions (voir tableau joint en annexe) pour le reste à charge entre les 2 collectivités SEM et SYGR une fois les subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département déduites.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la liste des opérations communes à engager en 2024 ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget rivières, sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,

  
Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

  
Sylvie FAYOLLE